

Questions orales

● (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'estime que la situation actuelle est idéale. Un ministère uniquement consacré à cette question causerait des problèmes dans les rouages du gouvernement, car, de toute évidence, les gens appartenant aux groupes multiculturels relèvent de divers ministères, qui leur offrent leurs services. Les intérêts particuliers du multiculturalisme sont parfaitement protégés, à notre avis, par un ministre d'État chargé du Multiculturalisme.

M. Lewycky: Madame le Président, je suis un peu déçu de la réponse du premier ministre, car il semble revenir sur l'engagement qu'il avait pris en 1971, dans sa déclaration de politique à la Chambre.

LE BUDGET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Le budget du gouvernement pour 1983-1984, représente quelque chose comme 66 . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député doit poser une question. Ses préambules sont beaucoup trop longs.

M. Lewycky: Madame le Président, je passe directement à la question. Quel type de pression le ministre exerce-t-il auprès des autres membres du cabinet pour être sûr que le multiculturalisme au Canada soit plus un mode de vie qu'une simple politique gouvernementale, à laquelle on ne consacre que 66c. par habitant?

L'hon. D. M. Collette (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, tout d'abord, le gouvernement a augmenté le budget de la direction générale du multiculturalisme. En fait, il l'a doublé pour l'an dernier et les quatre prochaines années. C'est là tout un engagement. Il serait trop long de cataloguer les divers programmes mis en place par le gouvernement pour favoriser une dynamique multiculturelle au Canada. Je serais heureux de donner au député ces renseignements un peu plus tard.

* * *

LE GRAIN

LE PROGRAMME DE STABILISATION DES PRIX DU GRAIN DE L'OUEST

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle découle de sa réponse d'hier, où il a déclaré que le gouvernement ne versera rien cette année aux agriculteurs dans le cadre du programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest. Le ministre a-t-il des critiques à formuler au sujet de la façon dont le programme est appliqué ou réglementé actuellement? Plus précisément, s'efforce-t-il de tenir davantage compte, dans le cadre de ce régime, de la conjoncture économique et des besoins propres à chaque agriculteur?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Madame le Président, comme je l'ai signalé dans ma réponse hier, le paiement de stabilisation du prix du grain est réglementé par

la loi et doit être rajusté selon la moyenne établie pour cinq ans. Cette formule fait manifestement partie d'un règlement que la Chambre devra modifier ce que le député lui-même a reconnu dans sa déclaration précédente. Je le répète, cette année, selon la formule suivie—et il ne s'agit pas d'appliquer un principe directeur mais bien de répondre à un besoin—la moyenne pour cette année, semble-t-il, sera supérieure à la moyenne établie pour les années précédentes.

J'ai signalé que nous examinerons la situation vers la fin octobre, ce qui est l'époque habituelle. Si le député a des plaintes ou des critiques précises à formuler à l'égard de l'application de ce programme, je serais heureux de m'entretenir avec lui au nom du ministre d'État responsable de la Commission du blé.

LE PRINCIPE DE LA MOYENNE QUINQUENNALE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, le ministre a mis le doigt sur la question même que j'avais l'intention de soulever. Les députés savent tous que nous sommes tenus de respecter la loi, qui prévoit une moyenne sur cinq ans. Je tiens toutefois à lui poser à nouveau la question. Trouve-t-il à redire au principe de la moyenne quinquennale, tenant compte du fait qu'avec un taux d'inflation de 10 p. 100, pendant cinq ans, au bout du compte les paiements versés aux agriculteurs s'en trouveront réduits de moitié? C'est pourquoi, j'aimerais savoir si le ministre trouve normal d'établir la moyenne sur cinq ans et serait-il disposé à accepter un amendement visant à abrégé cette période?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Madame le Président, je serais heureux de connaître en détail les suggestions que le député a à faire concernant d'éventuels changements à cette loi. Cette affaire mérite un examen plus approfondi que ne le permet la période des questions.

LA HAUSSE DES COTISATIONS—ON DEMANDE LA MODIFICATION DE LA FORMULE DU CALCUL DES VERSEMENTS

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Si, à son avis et selon la plupart des producteurs, la formule de calcul des versements ne va pas, compte tenu que le paiement du programme d'assurance a d'abord été de \$500 par année, puis de \$900 par année, et qu'il est maintenant de \$1,200 par année-récolte, si les cotisations pouvaient être modifiées, le ministre conviendrait-il de changer la formule de façon qu'elle reflète les réalités de 1983, et de prévoir un versement à ce moment-ci?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Madame le Président, je crois que nous sommes tous conscients des conditions changeantes du marché du grain. C'est pourquoi nous avons entrepris une étude des rouages et de l'application du programme de stabilisation du prix des céréales. Je ne crois toutefois pas que l'on puisse isoler un élément et en faire une cause ou un facteur. Je crois que toute la situation doit être examinée. Cette étude est en cours et devrait être terminée très bientôt. Je le répète, si les députés de l'opposition veulent présenter d'autres instances, je serai certes très heureux de les entendre.